

COMMUNE DE CAMPIGNY

CHARTRE DES ATELIERS PERISCOLAIRES

Règles d'or à respecter :

1. Je m'engage à participer aux activités pendant la durée prévue de l'activité (au trimestre).
2. J'arrive à l'heure à l'activité.
3. Je me comporte correctement pendant l'activité.
4. J'attends l'autorisation de l'encadrant pour me rendre aux toilettes ou à tout autre endroit.
5. J'écoute ce que l'encadrant me dit et je lui obéis.
6. Dans la mesure du possible, je préviens l'encadrant de mes futures absences.



Je soussigné(e)

Nom et Prénom

Déclare avoir pris connaissance de la charte et y adhérer

Date :

Signature
De l'enfant

Signature
des parents